



# CONCOURS DE CONFITURES

N°

N°

## BULLETIN DE PARTICIPATION 2018

Nom : ..... Prénom .....

Adresse: .....

Tél. .... Mail .....

**Nom de la Confiture :**

Date de fabrication : .....

**Ingrédients :** .....

## Recette

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# Règlement

## Concours de Confitures Marché aux Fromages 2018

### **Article 1 : Organisateur**

Ce concours est organisé par l'Office de Tourisme des Baronnie en Drôme Provençale – Bureau de Montbrun les Bains dans le cadre du Marché aux Fromages qui se déroulera le **Dimanche 1ER Avril 2018**.

### **Article 2 : Participants**

Toute personne physique, à l'exclusion des professionnels, peut participer au concours.

### **Article 3 : Objet du concours**

Les participants devront imaginer, élaborer et cuisiner des confitures, marmelades ou gelées confectionnées à partir de fruits, légumes, baies, fleurs (tout doit être comestible).

### **Article 4 : Participation**

**Ce concours est gratuit.**

Pour participer, chaque candidat devra **apporter 1 pot de 350 grammes à l'Office de Tourisme**.

Les pots seront anonymes et vierges de tout signe de reconnaissance.

**Dates de dépôt :** Les pots de confitures et les bulletins d'inscription devront être déposés uniquement à l'Office de Tourisme de Montbrun les Bains du 15 Mars au 30 MARS 2018.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'une seule recette de confiture qu'il aura confectionné lui même. Lors de la remise des pots, chaque candidat devra remplir le bulletin d'inscription sur lequel figure : le nom de la confiture ou chutney, coordonnées du participant, ingrédients et recette exacte.

Il sera remis au candidat un reçu mentionnant son numéro de participation, lequel sera inscrit sur les pots déposés.

### **Article 5 : Déroulement du concours**

Les visiteurs du marché seront invités à goûter les confitures mises en compétition à l'aide de petits bâtonnets et détermineront leur préférence en indiquant un seul numéro.

les séances de dégustation seront mises en place jusqu'à 16h sur le stand de l'OT.

La confiture recueillant le score le plus élevé se verra récompensée.

Le résultat et la remise du prix sont prévus à 17h au stand de l'Office de Tourisme, les lots seront remis à cette occasion, ou bien à retirer à l'office de tourisme du 3 au 21 Avril 2018.

### **Article 6 : Autorisation de communication**

Le gagnant autorise par avance l'Office de Tourisme de Montbrun les Bains à utiliser son nom, prénom et images sans restriction et sans que cela lui confère droit à une rémunération, un droit ou quelconque avantage autre que l'attribution de son lot.

Les participants autorisent la publication des recettes fournies à l'occasion du concours sur les supports de communication de l'Office de Tourisme.

### **Article 7 : Responsabilité**

L'Office de Tourisme, se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

### **Article 8 : Règlement et litiges**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation, quelle que soit sa nature, relative au présent règlement ou au concours sera tranchée souverainement et en dernier ressort par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme des baronnies en Drôme Provençale. Ses décisions seront sans appel.

De même, L'Office de Tourisme se réserve le droit de ne pas retenir ou d'éliminer des produits qui ne seraient pas jugés conformes au règlement. Ses décisions seront sans appel.